



Document transmis par courriel

le 25 février 2022

Consultation publique sur les PAFI-O de l'Abitibi-Témiscamingue de 2022 - Commentaires et préoccupations du CREAT

Transmis à la direction de gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Rédaction :

Aurore Lucas, chargée de projets
Frédéric Charron, Chargé de projets

Révision :

Clémentine Cornille, directrice générale

Contact : Aurore Lucas – aurorelucas@creat08.ca

Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) souhaite par la présente exprimer ses préoccupations et commentaires dans le cadre des consultations publiques sur les plans d'aménagements forestiers intégrés opérationnels (PAFI-O) de l'Abitibi-Témiscamingue. Les préoccupations et commentaires concernent les unités d'aménagement (UA) suivantes : UA 081-51, UA 081-52, UA 082-51, UA 083-51, UA 084-51, UA 084-62, UA 086-51.

1. Zones affectées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette

Il faudrait mieux définir par UA l'état de situation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) en 2021, trouver la référence d'état de situation 2021 de défoliation (rapport du MFFP) ne nous donne qu'une estimation très imprécise en fonction de la qualité de la carte.

a) Impacts de la TBE sur la faune et son habitat

Les arbres morts sur pied ou au sol représentent un grand potentiel d'habitat pour plusieurs espèces fauniques. Il serait intéressant de pouvoir évaluer le taux de défoliation cumulative des arbres de diamètre supérieur à 35 cm et de faire une analyse comparative de rentabilité économique (transport inclus) pour s'assurer que ces billes ne soient pas faiblement valorisées en termes de valeur énergétique et financière. Il serait regrettable que ces arbres finissent en copeaux alors qu'ils ont une grande valeur écologique par exemple.

Un ensemble de facteurs dont le diamètre, le pourcentage de bois mort par espèce d'arbre et la dégradation du bois par la TBE, donnent des indications sur le potentiel d'habitat faunique en rétention dans un peuplement. Si un peuplement n'est pas rentable financière il pourrait peut-être l'être du point de vue faunique. La diversité d'espèces animales et végétales dans un peuplement n'a plus besoin d'être justifiée, il va de soi, plus il présente une variété d'espèces plus le peuplement à une valeur en termes de biodiversité et de résilience face aux changements climatiques.

Questions/recommandations :

- Pourquoi ne pas intégrer l'évaluation du bois mort au sol et debout en termes de surface terrière selon un taux de dégradation dans la placette-échantillons temporaire ou permanente des inventaires forestiers du MFFP via l'apport de données terrain ?
- Est-ce que des données existent sur une analyse entre la détérioration des chicots de 35 cm et plus de diamètres en comparaison avec leur valeur économique ?
- Est-ce qu'il existe une référence en termes de productivité moyenne d'une forêt ou d'un peuplement à l'échelle régionale en surface terrière (m²/ha) ? Si oui, est-ce que cette donnée pourrait être publique ou du moins partagée avec le CREAT ?

b) Impacts du plan spécial sur les attributs forestiers

Dans la 82-51, la surface ajoutée pour 2022 est toujours importante et s'ajoute aux nombreux hectares de 2021. Les UA 082-51 et 083-51 sont également concernées par ces gros secteurs de

récupération et les plans spéciaux nouvellement en vigueur. Par ailleurs le CREAT n'est pas en accord avec les attributions de travaux qui se retrouvent dans des FHVC ou des massifs forestiers identifiés à la fiche enjeux-solutions AMEC-10.

Questions/recommandations :

- Quelle est la stratégie pour les FHVC et les massifs forestiers inclus à l'intérieur de ces polygones de coupes de régénération ? et Quelle est la méthode de sélection des peuplements écoforestiers considérés dans le plan spécial TBE ? Le CREAT souhaiterait avoir une nouvelle rencontre à ce sujet comme en juin 2021.
- Quels scénarios de régénération est envisagés selon si des travaux de reboisement sont effectués ou non ? Et en situation de reboisement, quelle stratégie et quelles essences sont prévues ?

2. Territoire d'intérêt pour le réseau d'aire protégé

a) Impact de l'intégrité écologique des certains secteurs

Le maintien de la biodiversité et la préservation de territoire des sous-domaines écologiques représentent des enjeux prioritaires pour assurer une bonne résilience des écosystèmes forestiers, particulièrement en contexte de changements climatiques. Quel que soit le référentiel utilisé, des lacunes sont actuellement présentes sur le territoire pour atteindre des cibles de protection du territoire et de maintien de la biodiversité.

Ainsi, plusieurs secteurs sont à l'étude présentement et sont classés comme des territoires d'intérêt pour entrer dans le registre des aires protégées. Le CREAT se préoccupe particulièrement de 4 secteurs d'intérêt à l'intérieur desquels des activités d'aménagement forestier sont prévues. Ces activités représentent diverses perturbations anthropiques qui menacent l'intégrité écologique et la valeur de ces secteurs pour des fins de protection.

Voici les secteurs identifiés par le CREAT comme préoccupants :

- UA 086-51 : Chicobi

Plusieurs travaux commerciaux de coupe de régénération sont dans la consultation de cette année et des années précédentes (par exemple, le chantier *Reserve*). Plusieurs travaux-non commerciaux, identifiés comme de l'éclaircie précommerciale sont prévus, notamment le chantier *Sarrazin*. De l'amélioration et de l'implantation de chemin sont également prévues à l'intérieur du territoire d'intérêt.

- UA 086-51 : Coigny-Bernetz

Des travaux non commerciaux d'éclaircie précommerciale sont planifiés dans le territoire d'intérêt, ainsi que des coupes de régénération : chantiers *Vassal*, *Bernetz*, *Rivière Coigny* et *Ayotte*. Par

ailleurs, plusieurs dizaines de kilomètres de chemins sont prévus. Bien que la réfection de chemin n'aurait que peu d'impact et serait de toute façon autorisée à l'intérieur d'un secteur du réseau d'aires protégées, il y a plusieurs portions de chemins qui sont classés en amélioration ou implantation et qui pourraient être évités.

- UA 084-51 : Capitachouane (lac Arras-Cambrai)

Plusieurs polygones du chantier *Mokoman*, qui sont voués à de la coupe de régénération se trouvent à l'intérieur de la zone d'intérêt, seront reliés par des chemins nouvellement implantés.

- UA 081-52 : Lac-à-la-Truite

Une grosse proportion du territoire d'intérêt du Lac-à-la-Truite pourrait compromettre l'intégrité écologique par les nombreux chantiers de coupe de régénérations ainsi que la grande quantité de chemins potentiellement améliorés ou implantés. Les polygones concernés par nos préoccupations se retrouvent dans les chantiers : *Nevada*, *Champoux*, *Lescot*, *Mouchete*, *Nibish*, *Lacroix*, *Avions*, *Martial*.

Questions/recommandations :

- Le CREAT s'oppose aux perturbations prévues sur ces 4 territoires d'intérêt qui compromettent la biodiversité et l'intégrité écologique de nos écosystèmes forestiers. Le CREAT demande d'établir des harmonisations pour chacun de ces territoires jugés préoccupants.

b) Connectivité et habitat faunique

Tout comme pour les consultations PAFIO 2021, le CREAT salue l'effort mis dans la fermeture de chemins dans le secteur de la réserve de biodiversité des Caribous de Val-d'Or pour tendre vers une restauration progressive de son habitat. Il est également considéré important de limiter les grands chantiers des coupes de régénération à proximité du secteur Lac-aux-foins et Watson afin d'assurer une meilleure de connectivité écologique.

Questions/recommandations :

- Le CREAT réitère son intérêt d'être mieux informé sur le cumul des secteurs réellement fermés et attend qu'une présentation ou un document soit partagé à cet effet.
- Le CREAT recommande d'intégrer plus de fermetures de chemins dans des secteurs éloignés ou pour des grands secteurs de récupération de TBE.
- La délimitation des aires protégées devrait prendre davantage en compte les habitats fauniques protégés afin d'améliorer la connectivité entre eux.
- Le CREAT souhaite ouvrir une discussion pour apporter de la rétention accrue ou déplacer une partie du secteur de coupe du chantier *Shigak* dans l'UA 081-52.

3. Chemins multi-usages et accessibilités

En termes de suivi et de bilan sur les chemins multi-usages, nous poursuivons nos demandes et nos réflexions échangées avec vous au cours des dernières consultations PAFIO. Il est mentionné qu'il est impossible d'obtenir un portrait statistique à l'échelle des UA tel que celui établi annuellement par la direction de la modernisation de l'industrie des produits forestiers du MFFP.

Questions/recommandations :

- Puisque les compagnies forestières transmettent leurs bilans annuels au MFFP, le CREAT s'attend à les connaître et à ce que ce soit partagé aux TLGIRT.

4. Méthode de consultation publique

En premier lieu, le CREAT remercie le MFFP et l'ensemble des unités de gestion de leur collaboration dans le partage des fichiers de formes. C'est une première année et le CREAT apprécie grandement cet effort qui nous permet d'affiner l'analyse. Ceci servira certainement dans les futurs échanges pour les thèmes énoncés plus hauts.

Pour la population en général, le CREAT regrette les désagréments rencontrés sur la carte interactive, et espère que cela n'aura pas découragé des participants à exprimer leurs préoccupations.

Questions/recommandation :

- Afficher les COS touchés par la TBE et également les classifier selon l'intensité de la perturbation (défoliation annuelle : Légère, modérée, grave.).
- Le CREAT propose d'ajouter une question à choix multiples dans le formulaire de commentaire sur la carte interactive. Il serait intéressant d'avoir une question à choix multiples pour cocher le ou les enjeux pour lesquels la personne fait un commentaire.

Le CREAT vous remercie pour la prise en compte de nos préoccupations et de nos recommandations, et pour le travail d'analyse et de réponse qui en découlera.

Veuillez recevoir nos salutations les plus distinguées.